Accords CE/Israël: marchés publics et des télécommunications

1996/0104(CNS) - 16/01/1997

Le rapporteur,M.DE CLERCQ (ELDR,B), a souligné que l'accord sur les télécommunications permettra d'aller plus loin que les résultats de l'Uruguay Round. Il a expliqué qu' Israël est plus intéressé à la conclusion de cet accord, alors que l'Union est surtout concernée par l'autre accord, sur les marchés publics. M.De Clercq a pourtant insisté pour que la libéralisation des marchés soit étendue aux autres pays de la région, pour favoriser à la fois l'intégration économique et la stabilité politique de la région. Pour le commissaire Bonino, ces deux accords sont le résultat de la coopération crée par l'accord d'association entre l'Union et Israël. En ce qui concerne le texte sur les marchés publics, elle a souligné la compétitivité de l'Union européenne dans le domaine des transports urbains. En matière de télécommunications, Israël a abolit immédiatement une préférence de 15% et a éliminé une disposition préférentielle qu'elle appliquait auparavant. En général, le commissaire a jugé positive l'ouverture des marchés ainsi réalisée en raison de son caractère tout à fait innovateur.